



Strasbourg, le 15 décembre 2025

CDL-PL-PV(2025) 004syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

145^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, 12-13 décembre 2025

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- A procédé à un échange de vues avec Mme Inese Lībiņa-Egnere, ministre de la Justice de **Lettonie**, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le retrait de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), précédemment examiné par la sous-commission sur le droit international lors de sa réunion du 11 décembre 2025 ;
- A procédé à un échange de vues avec M. Igor Chiriac, vice-président de la Commission juridique pour les nominations et les immunités du Parlement de la **République de Moldova**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi relatif au Bureau du ministère public chargé de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ;
- A reporté l'examen du mémoire *amicus curiae* destiné à la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur le statut des partis successeurs de partis politiques déclarés inconstitutionnels et les mesures les concernant ;
- a procédé à un échange de vues avec M. Momo Koprivica, vice-Premier ministre chargé du système politique, du pouvoir judiciaire et de la lutte contre la corruption du **Monténégro**, et a adopté l'avis sur les suites données à l'avis sur certaines questions relatives à la procédure de cessation anticipée du mandat des juges de la Cour constitutionnelle du Monténégro pour cause de limite d'âge;
- A procédé à un échange de vues avec M. Arben Fetaj, vice-Premier ministre de la **République de Macédoine du Nord**, et a adopté l'avis sur le projet de loi de la Macédoine du Nord sur la représentation adéquate et équitable, précédemment examiné par la Sous-commission sur les minorités nationales lors de sa réunion du 11 décembre 2025 ;
- A adopté l'avis sur les projets de loi portant modification de certains actes législatifs ukrainiens concernant l'amélioration du processus de sélection concurrentiel pour le poste de juge à la Cour constitutionnelle d'**Ukraine** ;
- A adopté le **mémoire *amicus curiae* destiné à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Kuijt c. Pays-Bas, concernant la participation de juges supplémentaires aux délibérations de la Cour suprême**, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit lors de leur réunion conjointe du 11 décembre 2025;
- A adopté la **liste des critères de l'Etat de droit**, précédemment examinée par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et l'Etat de droit lors de leur réunion conjointe du 11 décembre 2025 ;
- A adopté le **rapport sur le statut de la Charte européenne de l'autonomie locale** dans l'ordre juridique interne des États membres du Conseil de l'Europe, précédemment examiné par la sous-commission sur le droit international lors de sa réunion du 11 décembre 2025 ;
- A approuvé la **compilation sur l'autonomie parlementaire** (commissions d'enquête et immunités) et a été informée des mises à jour des compilations relatives aux majorités qualifiées et aux mécanismes anti-blocage, ainsi qu'aux conseils judiciaires ;
- A reporté l'examen du rapport sur la liberté d'expression, l'interdiction des discours de haine et la promotion du pluralisme dans le contexte des campagnes électorales ;

- A été informée des suites données à l'avis sur les modifications apportées au Code des services de médias audiovisuels et à certains actes normatifs, notamment l'interdiction des symboles associés aux actions d'agression militaire et utilisés dans ce cadre, ainsi qu'à l'avis sur les réformes législatives relatives à la réglementation des médias : le projet de loi sur les médias, le projet de loi modifiant le Code des services de médias audiovisuels et le projet de loi modifiant la loi sur la publicité de la République de Moldova ; au mémoire pour la Commission constitutionnelle de la Chambre des lords du Royaume-Uni en rapport avec son enquête sur l'État de droit ; au **rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits humains** ; et au rapport sur la limitation des mandats - Partie I - Présidents ;
- A été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 11 décembre 2025 ;
- A été informée de la participation de la Commission de Venise en tant que conseillère juridique aux **missions d'observation électorale** de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des États américains, ainsi qu'aux programmes internationaux pour les visiteurs à l'occasion des élections ;
- A autorisé la préparation d'un avis urgent sur les modifications récemment adoptées et en cours d'adoption de la législation relative à la radio et à la télévision nationales de **Lituanie**, à la demande de cette dernière ;
- A décidé de ne pas poursuivre ses travaux sur la préparation d'un rapport sur la gouvernance démocratique de l'Union européenne ;
- a été informée des développements constitutionnels au **Japon** ;
- à la suite des propositions faites par le Comité des sages, **a élu pour un mandat de deux ans** :

M. Cartabia (Italie) comme présidente ;

R. Deskoska (Macédoine du Nord), E. Holmøyvik (Norvège) et T. Otty (Royaume-Uni) en tant que vice-présidents ;

N. Alivizatos (Grèce), N. Bernoussi (Maroc), R. Kiener (Suisse) et M. Kuijer (Pays-Bas) en tant que membres du Bureau ;

Les **présidents des sous-commissions** (ayant le droit de participer au Bureau élargi) sont les suivants :

État de droit : Serhiy Holovaty

Méthodes de travail : Michael Frendo

Institutions démocratiques : Christoph Grabenwarter

Protection des minorités nationales : Laura-Iuliana Scântei

Conseil scientifique : Qerim Qerimi

État fédéral et régional : Jan Velaers

Droits fondamentaux : Angelika Nußberger

Non-discrimination : Tuomas Ojanen

Droit international : Iain Cameron

Amérique latine : Rafael Bustos Gisbert

Bassin méditerranéen : Bertrand Mathieu

Pouvoir judiciaire : Zlatko Knežević

Justice constitutionnelle : Irëna Kucina

Institutions de médiateur : Vladan Petrov

Les **vice-présidents des sous-commissions** sont les suivants :

État de droit : David Kaye
Méthodes de travail : Pere Vilanova Trias
Institutions démocratiques : Nina Betetto
Protection des minorités nationales : Srdjan Darmanović
Conseil scientifique : Peter Bußjäger
État fédéral et régional : Herdis Kjerulf Thorgeirsdottir
Droits fondamentaux : Carmen Lucia Antunes Rocha
Non-discrimination : Hyungdu Kim
Droit international : Vladimir Vardanyan
Amérique latine : María Pía Silva Gallinato
Bassin méditerranéen : Yavuz Atar
Pouvoir judiciaire : Antonio Gaspar
Justice constitutionnelle : Elvira Azimova
Institutions de médiateur : Mónica Aralí Soto Fregoso

et a nommé pour un mandat de deux ans les **membres et les membres suppléants du Conseil des élections démocratiques** comme suit :

Membres :

M. S. Darmanović (Monténégro), vice-président du Conseil des élections démocratiques (avec droit de participation au Bureau élargi), María Pía Silva Gallinato, Mónica Aralí Soto Fregoso, Pere Vilanova Trias ;

Membres suppléants :

Oliver Kask, Inga Milašiūtė, Katharina Pabel et Saša Zagorc

- A procédé à un échange de vues avec M. Theodoros Rousopoulos, **Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** ;
- a été informée que la réunion annuelle entre le Bureau élargi de la Commission et le **Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe se tiendrait le 13 décembre 2025 ;
- A procédé à un échange de vues avec des représentants de **l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** ;
- a été informée de la réunion de **l'Association des anciens membres de la Commission de Venise** ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : 6-7 mars 2026 ; 12-13 juin 2026 ; 9-10 octobre 2026 ; 11-12 décembre 2026.

L'avis sur les suites données à l'avis sur certaines questions relatives à la procédure de cessation anticipée du mandat des juges de la Cour constitutionnelle pour cause de limite d'âge au Monténégro et l'avis sur le projet de loi sur la représentation adéquate et équitable de la Macédoine du Nord ont été préparés dans le cadre du mécanisme de coopération en matière d'expertise au titre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi relatif au parquet chargé de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée de la République de Moldova a été élaboré dans le cadre du mécanisme de réaction rapide (QRM) dans le cadre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe intitulé « Partenariat pour la bonne gouvernance », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.